



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LES **RENCONTRES** ASSOCIATIVES de Provence

SEPTEMBRE/NOVEMBRE 2024



RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

Informations aux associations

2025

Département des Bouches-du-Rhône



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Programme

Les subventions en chiffres et le guide des aides

**Conseils sur le dépôt d'un dossier
L'accompagnement au dépôt de dossier**

Le Service de la Vie Associative

Temps d'échanges



Les subventions aux associations

88

Millions d'€ attribués en 2023

Plus de

7 200

demandes déposées

5 000

3 000

**dossiers subventionnés représentant
associations**



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des Relations avec les Associations et les Particuliers
SRAP



Guide des aides aux associations

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE



Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/filadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

Un mode d'emploi des subventions pour connaître les dispositifs d'aides financières, techniques et matérielles en direction des associations.



GUIDE DES AIDES
AUX ASSOCIATIONS



DIRECTION DE LA VIE LOCALE
Service de la vie associative
FICHE N° 27 - ÉDITION 2023

SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF

- Soutenir le fonctionnement général des associations ou des projets spécifiques ou des manifestations.

BÉNÉFICIAIRES

- Associations œuvrant pour la préservation du lien social et présentant des initiatives sur le terrain ne s'inscrivant pas dans un domaine spécifique (culture, sport, insertion, etc.).
- Associations œuvrant pour le développement de la vie associative.

À titre d'exemple : les associations d'animation de quartier et de promotion de la vie sociale au sens large, les associations d'animation populaire, les associations promouvant les valeurs de citoyenneté, d'intégration, de paix, de défense des droits de l'homme et de lutte contre les dérives sectaires, etc.

CONDITIONS / ÉLIGIBILITÉ

- Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir des associations de locataires, de parents d'élèves, la célébration d'anniversaires, les mouvements politiques, l'enseignement supérieur, les associations culturelles, les associations suivant l'intérêt d'une seule personne, et les associations ayant une activité assimilée à une prestation commerciale, etc.

NATURE DES AIDES ACCORDÉES

- Subvention pour le fonctionnement général de l'association ou pour une action spécifique (manifestation, projet particulier).

MODALITÉS

- L'octroi et le montant de la subvention s'apprécient sur présentation du dossier de demande (ex : note, descriptif du dossier, plan de financement, comptes de résultats...)
- Se reporter à la rubrique "Dépôt de demande de subventions : mode d'emploi".

FORMULATION DE LA DEMANDE

- Dépôt du dossier en ligne conformément aux dates butoirs indiquées sur le site internet du Département : <https://subventions.departement13.fr/>
- Joindre au dossier tout document (format numérique) permettant d'apprécier l'intérêt du projet, le public concerné, la portée géographique des actions...
- Il est conseillé de ne pas présenter plus de quatre dossiers par an.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
DIRECTION DE LA VIE LOCALE SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE
PÔLE SOUTIEN VIE ASSOCIATIVE
04 13 31 37 61 / 04 13 31 39 08 / 04 13 31 39 15
HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 52, AVENUE DE ST-JUST - 13004 MARSEILLE

Dossier dématérialisé: Une adresse unique

Une seule adresse pour déposer les demandes de subvention

→ <https://www.departement13.fr/subventions/>

Les dates clés : dossiers 2025

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)

Début dépôt
Lundi 2 septembre 2024

Date limite de dépôt
Colloques et Congrès
Lundi 31 mars 2025

Date limite de dépôt pour un
traitement prioritaire
Mercredi 15 janvier 2025

Date limite de dépôt et de
complétude
Lundi 30 juin 2025

Tout dossier non complété avant la date limite du 30 juin 2025 sera rejeté



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Le conseil : Déposer tôt !

- Vous pouvez déposer votre dossier dès le début de la campagne de dépôt (dès septembre N-1).
- Avantage : un dossier traité plus rapidement.

Circuit du dossier



Types de demandes

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association: salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurance, électricité / cotisations, subvention de fonctionnement, petits matériels de bureau, produits financiers, etc.
- Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achats de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.
- L'autofinancement de l'association à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles est fortement recommandé.

Types de demandes

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.

Les étapes du dépôt de dossier

- Les DOCUMENTS RESSOURCES : ensemble des formulaires nécessaires au dépôt de dossier (modèles vierges, formulaires spécifiques...)
- La FICHE TIERS : fiche de présentation de l'association (documents administratifs, renseignements...)
- DEPOSER SON DOSSIER
- Comment SUIVRE SA DEMANDE DE SUBVENTION (état du dossier, contacter l'agent instructeur...) ?



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**




Documents ressources

Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER


Assos - Instruction : Direction de
l'Agriculture et des Territoires
Nature du projet: Fonctionnement général

 Asso-TAG-001439

ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)

 17/07/2023

 17/07/2023


Demandé : 1 € 



DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS
Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090995


ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)

 17/07/2023

 17/07/2023

Demandé : 1 € 



 BA-090723


C'est dans
cette rubrique
que vous
aurez accès
aux
formulaires
spécifiques,
modèles
etc...

Détail fiche tiers

1 - Cliquer sur
« Détail fiche
tiers »

2 - Mettre à jour
les 6 onglets –
L'onglet
« Documents
administratifs »
est dédié à tous
les documents
administratifs de
l'association


Détail Fiche Tiers

 Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».


Identification IBAN Documents Administratifs Renseignements Détails Contacts

Identification de l'association

Nom * ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES S 

Sigle * HH 

Association déclarée en Alsace-Moselle Oui Non

Date de déclaration à la préfecture * 15/06/2012 

N° de SIRET * 00000000000000 
(composé de 14 caractères numériques)

Coordonnées

Déposer un dossier

1 - Cliquer sur « Rechercher une aide »

2 - Cliquer sur la flèche à la droite de « Bureau des associations »

3 - Cliquer sur « Déposer un dossier »

4 -Après avoir cliqué sur « Déposer un dossier », la plateforme vous invite à vérifier d'abord la fiche tiers

The image shows a sequence of three screenshots from the website of the Bouches-du-Rhône Department, illustrating the steps to deposit a dossier.

Top Screenshot: The website header includes the logo of the Département Bouches-du-Rhône and the user name 'René JEDEMANDE'. The navigation menu contains 'ACCUEIL', 'RECHERCHER UNE AIDE', 'SUIVRE MES DOSSIERS', 'DOCUMENTS RESSOURCES', and 'DÉTAIL FICHE TIERS'. A red arrow points to the 'RECHERCHER UNE AIDE' link.

Middle Screenshot: The page title is 'DÉPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS'. It shows 'Associations' and '28 DOSSIER(S) EN COURS'. On the right, 'BA' is displayed, and 'Type de Bénéficiaire:' is followed by a dropdown menu with a right-pointing arrow. A red arrow points to this arrow.

Bottom Screenshot: This is the 'Confirmation de mes informations personnelles' page. It features a 'Détail Fiche Tiers' section with a warning icon and text: 'Avant d'accéder au formulaire de demande de votre dossier, merci de confirmer que les informations renseignées dans les différents onglets ci-dessous sont à jour.' Below this are tabs for 'Identification', 'Renseignements', 'Détails', 'Contacts', 'IBAN', and 'Documents administratifs'. The 'Identification de l'association' section shows 'Nom du bénéficiaire (Association, Collectivité...)' with the value 'LES CHEVALIERS DU ROY'. A red arrow points to the 'DÉPOSER UN DOSSIER' button in the top right corner.

At the bottom of the page, the logo of the Département Bouches-du-Rhône is displayed.

Suivre un dossier

Cloche rouge = en attente de complétude




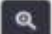



Cliquer sur « [Suivre mes dossiers](#) »

Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERCE

Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER

DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090723 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	01/06/2023 07/06/2023	Demandé : 2 000 €	  
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090655 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 3 000 €	 
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090654 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 1 000 €	 

État de mes dossiers

Accéder à mon dossier en modification

Contacter son agent instructeur

1 - Cliquer sur
« Suivre mes
dossiers »

RECHERCHER UNE AIDE


SUIVRE MES DOSSIERS


DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS


2 – Passer la
souris sur
l'infobulle bleu
pour visualiser
l'identité et les
coordonnées de
l'agent en charge
de votre dossier

DEPÔT DU DOSSIER DE
SUBVENTION - BUREAU DES
ASSOCIATIONS


Type de demande: Fonctionnement
général 

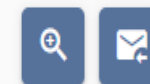
 BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES
SERVICES)

 23/05/2023

 23/05/2023

Demandé :
3 000 € 



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Points de vigilance

Liste des membres du Conseil d'Administration

- . Fournir ce document dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.

RIB / IBAN

- . Libellé au nom de l'association.

Comptes annuels (NOUVEAUTE)

- . Sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier : (N-3 + N-2 obligatoire + si possible N-1).
- . Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, ils doivent être accompagnés des rapports du CAC sur les mêmes années.

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (NOUVEAUTE)

- . Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir ce document dans l'onglet « Eléments justificatifs » (N-3 + N-2 + N-1 obligatoire).

Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- . Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

Rapport global d'activité (NOUVEAUTE)

- . Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG (N-2 obligatoire + si possible N-1 ou rapport provisoire signé par le président).

Programme global d'activité

- . Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.

Modalités de versement des subventions allouées

FONCTIONNEMENT

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties

INVESTISSEMENT

- Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier + Compte rendu financier à transmettre dans les trois ans suivant la date du vote en Commission permanente (hors spécifié dossiers culture)

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre avant le 30 juin de l'année qui suit le vote en Commission permanente

MANIFESTATIONS

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre dans les meilleurs délais

Nouveautés 2024 !

Vous êtes une association et souhaitez être accompagné dans le dépôt d'une demande de subvention?

Une hotline dédiée aux associations

Contactez-nous!

04 13 31 13 14

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30.

Un accompagnement de proximité réparti sur tout le territoire

17 Maisons du Bel-Âge des Bouches-du-Rhône et 2 Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports vous reçoivent désormais sur rdv pour vous accompagner techniquement et administrativement dans le dépôt de vos dossiers sur la plateforme.

Retrouvez toutes les informations sur la page :

[L'assistance à vos côtés \(departement13.fr\)](http://departement13.fr)



DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vous avez du mal à vous y retrouver ?
Le Département vous accompagne

17 MAISONS DU BEL ÂGE DES BOUCHES-DU RHÔNE ET 2 MAISONS DE PROVENCE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS VOUS REÇOIVENT SUR RDV.

MP JS **MAISONS DU BEL ÂGE**

L'Assistance à vos côtés

CONTACTER L'ASSISTANCE POUR UNE AIDE TECHNIQUE

Nous écrire : <http://dpt13.fr/subv>

Nous appeler : 04 13 31 13 14 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30

SE RENSEIGNER SUR LES SUBVENTIONS SECTEUR PAR SECTEUR

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

POUR VOUS AIDER PAS A PAS

Le tuto : <https://www.youtube.com/watch?v=jKPbKgoPO6o>



Le guide d'aide au dépôt de dossier :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf

Ordre départemental des bénévoles



Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur l'ensemble des bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.

Remise de médaille de l'Ordre départemental des bénévoles (ODB) selon 3 rangs :

- OR, 20 ans ou plus de bénévolat
- ARGENT, 10 ans ou plus
- BRONZE, 5 ans et plus.

Depuis 2022, 230 bénévoles ont reçu la Médaille de l'Ordre Départemental des bénévoles.

Pour mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association, le candidat doit remplir un dossier en ligne.

Suivez ce lien : dpt13/odb



Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports

MPJS



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

2 MPJS sur le territoire Départemental

AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence
04 13 31 60 88 / mpjs.aix@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)
13 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille
04 13 31 68 20 / mpjsmarseille@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation
des familles et des jeunes

Accompagnement
des associations

Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation
sur les aides du Département



Un espace à la disposition
des jeunes et des associations



Une programmation variée avec des
événements mensuels et ponctuels



Direction de la Vie Locale

Service de la Vie Associative (SVA)

Version 2024/2025



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



CHAMPS D'INTERVENTION DU SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE (SVA)

Le SVA est un service instructeur de demandes de subventions et gère plusieurs dispositifs au sein de la direction de la vie locale.

Il traite environ 1 400 dossiers de demandes de subvention par an répartis sur plusieurs politiques publiques facultatives du département, présentées par délégation (5 en tout).

5 délégations - montant global d'intervention de : 16 M€ en fct / 1M€ en inv

CONTACT SERVICE 04 13 31 39 13



SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

DÉLÉGATION DE M. LIONEL DE CALA

Soutien à la vie associative :

Dispositif de soutien aux associations œuvrant pour la préservation du lien social, le développement de la vie associative départementale.

Soutien aux associations dont l'objet ou le projet porte sur l'animation à destination des jeunes enfants :

Festivals, spectacles, théâtre, contes, éveil, jeux, défense des grandes causes, pratiques artistiques, dispositifs d'animation à destination d'enfants en difficulté ou en situation de handicap, maladie ...

Soutien aux médias associatifs :

Associations servant de support à la gestion d'un média (TV, radio, presse écrite) ou ayant pour objet la diffusion des productions destinées à un ou plusieurs types de médias (création sonore pour une radio par exemple).

Soutien au fonctionnement des crèches associatives et communales :

Subvention de fonctionnement à la place agréée (220 €/place).

ASSOCIATIONS CARITATIVES

DÉLÉGATION DE M. DENIS ROSSI

Autres délégations:

Plan pauvreté et
interventions humanitaires

Le soutien aux associations qui accompagnent les publics les plus fragilisés par la crise économique et sanitaire, le chômage, les accidents de la vie, s'articule autour de deux programmes :

- Pour les associations de **lutte contre la précarité** sous toutes ses formes, dont l'aide alimentaire, la solidarité envers les publics marginalisés, la lutte contre la pauvreté, pour l'inclusion sociale...
- Pour les associations œuvrant pour **la solidarité dans la santé**, le handicap, la prévention et la lutte les addictions, l'accès aux soins, la prise en charge des maladies auto-immunes, l'éducation à la santé...

ANIMATION DES PERSONNES DU BEL ÂGE

DÉLÉGATION DE M JEAN-MARC PERRIN

DISPOSITIF DES COLIS DE NOËL

Préserver le lien social par le biais des colis de Noël pour les personnes du bel âge.

Critères d'accès :

Etre âgé d'au moins 60 ans (pour 2024 : être né avant le 01/01/1965)

Résider dans le département

Ne pas excéder certaines conditions de ressources :

1.5 fois le SMIC, soit un revenu fiscal 2023 inférieur à 24 896 € pour une personne seule ou 2.5 fois le SMIC, soit un revenu fiscal 2023 inférieur à 41 493€ pour un couple

Comment ?

Se manifester auprès d'une d'entre d'elles pour s'inscrire sur liste des bénéficiaires.

La demande d'un colis n'est pas soumise à une adhésion.

Maximum un colis par personne (en couple ou non).

Place des associations ?

Distribution des colis via les MBA et les associations en lien avec les personnes âgées.

Démarrage de la fabrication des colis fin septembre 2024 par un ESAT

Fn de l'opération de distribution fin décembre 2024.

Autres délégations:

Mise en relief de la paléontologie et de l'archéologie en Provence

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DU BEL ÂGE

Les actions en faveur des personnes du Bel âge constitue une véritable politique de proximité :

- Subventions aux associations en lien avec les personnes âgées,
- Création des Maisons du Bel Âge depuis fin 2017,
- Aide financière aux projets d'animation (quartiers et tout le territoire) : rompre leur isolement, lutter contre le vieillissement précoce, encourager leur maintien à domicile et préserver leur place et leur rôle dans notre société, rendre accessibles de nouvelles activités.



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

DÉLÉGATION DE MME HÉLÈNE GENTE-CEAGLIO

Dispositif qui s'articule autour :

1° du soutien financier des associations qui œuvrent dans ce domaine, pour leur fonctionnement général ou via la mise en œuvre de projets spécifiques (d'animations, d'accueil et accompagnements, de sensibilisations, défense et accès aux droits...). Il vise notamment :

- Les associations en direction des **droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes**.
- Les associations qui luttent **contre les violences sexistes et violence faites aux enfants**.
- Les associations qui travaillent à faire **reculer les stéréotypes**, et à **lutter contre les 26 formes de discriminations** reconnues par la loi, en particulier celles liées au sexe et au genre, avec une attention particulière donnée aux associations de lutte contre l'homophobie.
- Les associations qui sur les questions de **harcèlement à l'école et de violences scolaires**, en lien avec les préoccupations éducatives liées aux collégiens.

2° d'un lieu dédié aux associations, public et partenaires : la Maison Départementale de Lutte contre les Discriminations (MDLD), qui permet d'engager des actions concrètes en lien avec le tissu associatif concerné.

LES ANCIENS COMBATTANTS

DÉLÉGATION DE M. YVES MORAINÉ

Autre délégation:

Les finances

La délégation Anciens combattants accompagne, depuis de nombreuses années, les associations d'anciens combattants.

Aide initialement tournée vers le soutien au fonctionnement et manifestations de commémoration.

Par la suite orientée de manière significative vers un partenariat pour des projets visant à **mieux comprendre les causes et conséquences des conflits**.

Les objectifs de cette délégation ont été renforcés ces cinq dernières années, vers la mise en place **d'actions pédagogiques** dans les collèges autour du **travail de mémoire**, et le soutien à des projets s'inscrivant dans des valeurs humanistes.

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Objectif : Faire bénéficier les dirigeants bénévoles d'un cadre formel pour faire vivre une association.

- Pour les **dirigeants bénévoles** (trésorerie, président, secrétaire ou leurs représentants) de petites et moyennes associations, **composées uniquement de bénévoles de 1 à 3 salariés maximum.**
- **6 sessions** de formation (1 session = 3 jours) dans l'année
- à l'Hôtel du Département ou hors Marseille (en commune pour être plus proche des associations)
- Les participants s'engagent à **suivre les 3 jours** de formation (max 15 participants par session).
- **Renseignements et demande d'inscription suivant le lien** : (dans la limite des places disponibles) :
<https://www.departement13.fr/nos-services/vous-etes-une-association/se-former/>

Renseignements au 04 13 31 39 23 ou 04 13 31 37 31
par mail : helene.susini@departement13.fr

Dispositif
GRATUIT

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Un lieu dédié au public et aux associations :

Accueil, information et orientation des publics victimes ou ayant un ressenti de discrimination



Pour (et avec) les associations :

- Conseil, information, orientation, mise en réseau sur les questions de DISCRIMINATIONS
- Mise à disposition des locaux (boxes, petites ou grande salle)
- Relais des actions des partenaires LCD associatifs et institutionnels Accueil, co-construction d'évènements (tables rondes, expositions....)
- Stand / animations de la MDLD sur des évènements (hors les murs)
- Sensibilisations des professionnels et des publics aux discriminations et moyens de lutte
- Accompagnement à la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations

Renseignement au 04 13 31 60 00 par mail : mdld@departement13.fr



SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Un lieu dédié et modulable,
67 avenue de Toulon 13006 Marseille
Ouvert depuis décembre 2020

Accueil du public du lundi au vendredi
De 09H30-12H00 / 13H00-17H00

Possibilité d'accueil jusqu'à 20H30 pour les associations

Des missions,
→ d'information et d'orientation pour le public
→ de centre de ressources à destination des associations
→ de construction et de valorisation de la politique départementale en matière de lutte contre les discriminations



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LES **RENCONTRES** ASSOCIATIVES de Provence

SEPTEMBRE/NOVEMBRE 2024

